

La création artistique en prison, un processus de déplacement et de changement.

Caroline Caccavale (Réalisatrice et fondatrice de Lieux Fictifs)

Article paru dans la revue « *Scottish Justice Matters* » de mars 2014, numéro spécial « Les arts et la justice », publiée par le « Scottish Consortium of Crime and Criminal Justice ».

www.scottishjusticematters.com

De la formation professionnelle à la création artistique

Depuis plus de 20 ans, *Lieux Fictifs* développe une action permanente de formation et de création visuelle et sonore au sein du Centre Pénitentiaire de Marseille, dans un studio de 400m² construit spécifiquement pour cet usage par l'Administration Pénitentiaire.

Cette action est développée avec le soutien de la Direction Interrégionale des Services pénitentiaires Provence-Alpes-Côte-d'Azur/Corse, le Service d'Insertion et de Probation des Bouches-du-Rhône et le Centre Pénitentiaire de Marseille, en lien avec les services de l'Etat et les collectivités territoriales. Elle s'inscrit dans le cadre des politiques partenariales développées par l'administration française.

La spécificité de cette action est d'allier à la fois une dynamique de formation professionnelle sur les métiers du spectacle, de l'image et du son, et une dynamique de création artistique collaborative entre des artistes et des personnes détenues. Ces ateliers sont ouverts toute l'année, tous les jours de la semaine, et concernent directement une moyenne de 26 personnes par an.

Dans cette action, la double dynamique, de formation professionnelle et de création artistique, est intimement liée. En effet, l'apprentissage d'une technique qui n'est pas reliée à une culture du travail, ne peut prendre sens, et particulièrement auprès de personnes qui pour la plupart d'entre elles, n'ont jamais acquis cette culture jusque là.

Il s'agit pour Lieux Fictifs d'engager un processus global qui puisse agir sur la personne. Ce processus permet aux détenus d'acquérir des savoir-faire et des savoir-être, à travers l'appropriation de nouveaux outils (techniques, sensibles, de construction d'une pensée...) qui vont leur permettre de s'engager progressivement dans un mouvement d'émancipation et de transformation. C'est aussi la possibilité pour les détenus de se mettre en jeu dans une dynamique de travail collective, dans laquelle la personne est sollicitée en tant qu'individu singulier mais aussi en tant que membre d'un groupe.

Pour les détenus qui participent à cette action, il ne s'agit pas seulement d'apprendre un métier, mais bien de changer et faire évoluer profondément la qualité de leur personne, soit leur personnalité et le sens de leur existence.

Un savoir faire technique ne suffit pas à trouver une place dans la société, à trouver et à garder un emploi, à réussir à évoluer dans une société de plus en plus complexe, qui oblige chacun à faire preuve de davantage de réactivité, de capacité de changement et d'autonomie. Face à ces nouveaux enjeux, l'expérience artistique et la culture trouvent une place fondamentale dans la construction de notre identité.

Cet enjeu est d'autant plus exacerbé en prison, car la coupure avec le monde extérieur renforce l'écart entre le mouvement de la société qui s'accélère et l'inertie dans laquelle la personne détenue se trouve plongée. En effet, la prison peut enfermer un peu plus la personne dans un état d'invalidation sociale, renforçant son manque d'autonomie, son état d'infantilisation et son incapacité à analyser la complexité du monde et à s'y projeter.

Il ne s'agit pas seulement de donner la parole aux détenus mais bien de leur apporter les outils (éducatif, technique, théorique et sensible) qui leur permettent de reconstruire une parole et une réflexion plus complexe, qui les arrache à l'idée qu'ils se font d'eux-mêmes et de la société, qui leur permette de se réinscrire dans un mouvement collectif.

En prison comme à l'extérieur, l'art et la culture ne peuvent être réduits à de simples produits de consommation, de divertissement ou de communication. Ce sont des outils de construction identitaire, d'émancipation et de fondement de notre humanité profonde. L'art et la culture sont des biens communs nécessaires et vitaux pour la construction d'un mieux être sociétal.

Interroger ce qui sépare, construire des espaces-projets qui réunissent

L'impact que peut avoir ce type de projet sur la personne détenue est très important.

Le projet agit directement sur sa capacité à développer de nouveaux imaginaires, à transformer ses perceptions, représentations. Il permet ainsi à la personne détenue de se projeter de nouveau dans le monde, de se ré-envisager en reconstruisant une nouvelle image d'elle-même.

De 2009 à 2013 Lieux Fictifs a conduit deux projets de créations collaboratives impliquant des personnes détenues et libres (étudiants, habitants...): l'exposition de courts métrages « Images en mémoire, images en miroir » et l'installation cinématographique « Dans la solitude des champs de coton ». Le principe de travail consistait à partager, à travers la création artistique, un projet de travail commun entre le dedans et le dehors: cela a démultiplié les impacts attendus sur les personnes détenues ayant participé à ce projet. Certaines ont profondément changé de vision sur elle-même, ont retrouvé confiance en leur capacité à trouver une place au sein de la communauté, à intégrer un groupe d'appartenance sans lien avec la délinquance ou la prison. Antar, personne détenue qui a participé à ce projet, témoigne: « Ensemble. Nous avons tous creusé. Ceux du dedans, comme ceux du dehors. Non pas à l'aide d'une pioche mais d'un livre. Non pas pour nous évader, mais pour nous trouver ». Actuellement, deux de ces personnes sont en aménagement de peine et travaillent comme techniciens vidéo pour Lieux Fictifs.

Amener la culture en prison, c'est donner la possibilité à la personne détenue de s'engager dans un processus d'éducation et de développement personnel exigeant. C'est lui permettre de se relier au reste de la communauté, de trouver une place dans un « espace-projet » où la frontière entre le dedans et le dehors s'estompe.

Depuis plus de cinq ans nous développons des projets de création collaborative qui associent des personnes détenues et des personnes libres (étudiants, habitants de la ville...). Cette dynamique collaborative permet aux différents participants de partager, le temps du projet, un espace commun de travail, au-delà des murs qui les séparent. Cela remet concrètement en jeu pour les personnes détenues, la question de la reconstruction d'une place au sein de la communauté. Que pouvons-nous construire ensemble, malgré ce temps de l'incarcération ?

Il y a dans ce type de projets artistiques réalisés en prison, comme sur d'autres territoires, un enjeu politique et social de décloisonnement. Ce processus de mouvement et de déplacement doit agir « dedans » (auprès des personnes détenues) comme « dehors » (auprès des personnes libres). La prise de conscience que nous sommes tous reliés, donc responsables les uns et les autres, donne sens et constitue un principe au sein d'une société.

« Nous serions face à une multitude d'« espaces-projets » qui expérimentent d'autres rapports entre populations, art et territoire. Des espaces-projets qui entendent démocratiser l'art et le désacraliser pour le faire entrer de plain-pied dans toutes les strates de la société civile et de la vie quotidienne... Regarder fonctionner ces espaces projets de démocratie artistique nous aide, sans doute, à imaginer des modes d'organisation esthétiques, politiques, économiques et sociaux, beaucoup moins hiérarchisés, plus hybrides et rhizomiques... » Frederic Khan (journaliste, critique d'art), 2013.

Un travail de déplacement à plusieurs niveaux

Pour autant, expérimenter ce type de projet en prison n'est pas si simple : cela se heurte avant tout à une difficulté de reconnaissance. L'art et la culture effraient car ils sont synonymes d'exclusion, souvent considérés comme élitistes. Il est alors nécessaire de réinterroger ses propres représentations. Ce n'est pas l'opposition entre cultures « savante » et « populaire » qui est en jeu, mais bien la contamination qui peut s'opérer entre ces différentes cultures. C'est la qualité du processus de travail qui va s'inscrire dans le temps et qui va permettre à la personne détenue de s'approprier les propositions, et par la même, de pouvoir les transformer. Il s'agit ici de partager l'exigence, de reconnaître la légitimité de ces personnes à avoir accès à la sensibilité et à la connaissance.

Travailler sur des espaces-projets artistiques en prison, nécessite, de la part de l'artiste intervenant et de l'institution, de s'engager dans un travail de déplacement, qui leur permette, malgré des cultures professionnelles différentes, de construire un langage commun qui garantisse à la personne détenue engagée dans ces processus, de pouvoir être reconnue dans ce quelle va mettre en œuvre et ce qu'elle aura transformé. Il s'agit de travailler à plusieurs degrés : celui de la personne détenue, celui de l'artiste intervenant et celui de l'institution.

« ...Dans les dispositifs de création collaborative, le milieu fermé doit nécessairement faire preuve d'ouverture, apprendre à dialoguer, avec les artistes mais aussi avec d'autres institutions, et doit participer à la construction d'un langage commun, qui passe par un croisement des préoccupations, des objectifs et des contraintes. Il ne s'agit pas de s'effacer mais de négocier, de trouver des "agencements" nouveaux, des modes de fonctionnement qui sortent de l'habitude et donc de l'inertie. » Leila Delannoy (2014).

Si le processus de travail engagé avec les personnes détenues, à travers la co-construction d'une œuvre artistique, est au centre des enjeux de ce type de projet, le résultat final, soit l'œuvre artistique, est de façon concomitante, tout aussi important.

En outre, la diffusion de l'œuvre à l'extérieur de la prison, dans les réseaux professionnels du monde de la culture, permet à l'œuvre d'être reconnue comme portant des valeurs universelles qui touchent un large public à l'extérieur. C'est aussi la possibilité pour la société de transformer son regard sur la prison et sur la personne détenue.

Citations :

- Entretien avec Leïla Delannoy, doctorante en sociologie, LASCO, SOPHIAPOL, Université Paris-Ouest-Nanterre-La Défense

- Khan F. « Des Nouveaux Territoires de l'Art aux espaces-projets de démocratie artistique », Revue *Faire et Savoirs* N°10 décembre 2013, Les nouveaux horizons de la culture.

C. Caccavale "Lieux Fictifs: arts in Marseille prison, a process of displacement and change" - Arts and justice-Scottish Justice Matters - March 2014